



ENTREPRISES

Fast fashion : Bruxelles durcit les règles pour réduire les déchets

HABILLEMENT

Les producteurs de textiles financeront désormais la collecte, le tri et le recyclage des vêtements.

D'ici à 2030, la grande distribution et les ménages devront aussi réduire leurs déchets alimentaires de 30 %.

Fabienne Schmitt
— Bureau de Bruxelles

Le Parlement européen a définitivement adopté, mardi, une loi ambitieuse contre le gaspillage alimentaire et les déchets textiles, en pleine guerre de l'Europe contre les géants de la mode éphémère et jetable (fast-fashion) comme Shein ou Temu. Tous les ans, près de 60 millions de tonnes de déchets alimentaires (132 kg par personne) et 12,6 millions de tonnes de déchets textiles sont générés dans l'UE. Des chiffres alarmants qui ont poussé Bruxelles à agir. La directive-transposable donc par chaque Etat membre—impose des objectifs contraignants.

D'ici à 2030, la grande distribution, la restauration et les ménages devront réduire leurs déchets alimentaires de 30 %, tandis que l'industrie agroalimentaire devra diminuer les siens de 10 %, par rapport aux niveaux enregistrés entre 2021 et 2023.

« La loi entend limiter le nombre de déchets avec une approche proportionnelle et réaliste. Les objectifs ne se basent pas sur des sanctions mais sur la volonté des Etats membres qui

vont devoir prendre des mesures pour brider le gaspillage alimentaire », a rappelé l'eurodéputée polonaise Anna Zalewska (ECR), rapporteure du texte. Côté textile, la loi introduit un principe de « pollueur-payeur ». Les producteurs devront financer la collecte, le tri et le recyclage des vêtements en fin de vie. Une mesure qui vise directement les géants de la fast-fashion.

Des ambitions revues à la baisse

Le texte final représente toutefois un compromis. Le Parlement avait initialement proposé des objectifs plus ambitieux : 40 % de réduction pour la distribution et les ménages et 20 % pour l'industrie agroalimentaire. « Le texte final ne répond pas à l'engagement de l'UE de réduire de moitié le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement », a déploré Fynn Hauschke, chargée de mission au Bureau européen de l'environnement. En se contentant de moins, le Parlement ignore l'ampleur de la crise, rate une occasion cruciale de réduire les émissions de gaz à effet de serre et met davantage en danger la sécurité alimentaire et la nature. »

Autre point controversé : l'absence totale d'objectifs pour le secteur agricole. « Après les déchets des ménages et de l'industrie agroalimentaire, les pertes qui surviennent avant, pendant et après la récolte représentent une part considérable du gaspillage alimentaire », regrette l'ONG WWF. La directive s'inscrit dans une offensive plus large contre les plateformes d'e-commerce, notamment chinoises. Elle stipule clairement que tous les produc-

teurs textiles, indépendamment de leur lieu d'établissement (dans ou hors d'UE), devront se conformer aux nouvelles règles.

Cette mesure intervient alors que l'Europe fait face à un afflux sans précédent de petits colis en provenance de Chine. Bruxelles envisage d'ailleurs d'imposer une taxe de deux euros par colis pour limiter cette déferlante.

La plateforme d'origine chinoise Shein est directement visée. Déjà sous le coup d'une enquête du régulateur européen, l'entreprise est accusée de ne pas lutter suffisamment contre la vente de produits non conformes aux normes européennes.

Les Etats membres disposeront de 20 mois après l'entrée en vigueur de la directive pour mettre à jour leurs législations nationales. Pour les dispositifs de responsabilité élargie des producteurs textiles, un délai de 30 mois est accordé aux entreprises pour se mettre en conformité. Les microentreprises bénéficieront, elles, de 3,5 ans au total.

Malgré ces avancées, l'ONG Zero Waste Europe estime que la directive manque d'objectifs concrets concernant les déchets textiles, ce qui limite son efficacité. « Les Etats membres devraient s'inspirer des programmes mis en place en France et aux Pays-Bas et inclure des objectifs concrets en matière de circularité dans leurs programmes nationaux », a estimé Theresa Mörsen, chargée de mission chez Zero Waste Europe. Elle a toutefois salué « que le texte autorise les Etats membres à introduire des taxes basées sur les pratiques commerciales des produc-



teurs ».

Reste à savoir si ces mesures suffiront à transformer durablement les habitudes de consommation des Européens et à réguler efficacement les géants mondiaux de la fast-fashion. ■

L'Europe fait face à un afflux sans précédent de petits colis en provenance de Chine.



Les Etats membres disposeront de vingt mois après l'entrée en vigueur de la directive pour mettre à jour leurs législations nationales. Photo Damien Meyer/AFP

